**Paris le 12 avril 2024**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**L’AFBV appelle les députés européens à voter le 24 avril en faveur du règlement sur les Nouvelles Techniques Génomiques (NGT)**

- L’Association Française des Biotechnologies Végétales (AFBV) publie aujourd’hui ses commentaires sur les amendements votés le 7 Février 2024 par le Parlement européen sur le projet de règlement des NGT présenté par la Commission. Ces commentaires peuvent être consultés sur le site web de l’AFBV.

<https://www.biotechnologies-vegetales.com/>

**- L'AFBV a analysé les deux rapports de l'ANSES relatifs aux propositions de la Commission sur les NGT. Elle ne voit aucun élément ou argument dans ces deux documents qui soit de nature à remettre en cause les fondements scientifiques de la proposition de la Commission rédigée sur la base des nombreux avis des experts de l'EFSA. D'autres agences réglementaires européennes, notamment allemande, belge et néerlandaise, confirment également le bien-fondé scientifique de la proposition de la Commission**.

- Le Parlement européen sera appelé à voter à nouveau le 24 avril 2024 sur le projet de Règlement de la Commission relatif aux NGT.

**L’AFBV appelle les députés européens à voter le 24 avril en faveur de ce règlement des NGT indispensable pour permettre à l’agriculture européenne de s’adapter au changement climatique et à la transition agroécologique et de rester mondialement compétitive.**

**Contact presse : Gil Kressmann**

[**gil.kressmann@wanadoo.fr**](mailto:gil.kressmann@wanadoo.fr)